Charte de l'AMAQY

Préambule :

Nos Maisons de Quartier s'inscrivent dans des territoires. Leur compétence géographique conventionnellement attribuée par la Ville et la CAF les met au cœur d'activités multiples. La Maison de Quartier est donc au carrefour de problématiques diverses : emploi, sécurité, éducation, santé...Il est à l'écoute des habitants et peut être le relais voire l'initiateur et le support d'activités portées par les habitants. Le bien vivre ensemble, le développement socio-économique, la fonction éducative doivent être des préoccupations dont nos Maisons de Quartier doivent se saisir. Elles doivent s'adapter aux mutations sociales et institutionnelles.

I. Nos valeurs

Les actions socioculturelles développées dans les quartiers s'inscrivent dans le respect, la promotion et la défense des valeurs de la république.

1- Dignité humaine et liberté

Nous pouvons nous référer pour cela à la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948** qui reconnaît que tous les êtres humains possèdent une "dignité inhérente" et qu'ils naissent libres et égaux en droits et en dignité.

Dans nos façons d'être cela implique :

- L'attention portée aux autres, la nécessité de l'accueil et de l'écoute qui rendent possible le dialogue au-delà des inégalités liées aux hasards de la naissance et aux aléas de la vie.
- La reconnaissance du droit à l'éducation pour tous. Les connaissances et valeurs éducatives apportées par nos structures sont complémentaires de celles qui sont acquises dans les familles et à l'école.
- La convivialité : la porte d'entrée dans nos Maisons de Quartier où l'on vient d'abord pour son plaisir : échange, partage lien social.
- La reconnaissance de la pluralité des cultures et des croyances et la lutte contre le repli identitaire.

2- Citoyenneté et démocratie

Les droits civiques sont ceux qui permettent de participer à la vie publique et politique.

Dans nos Maisons de Quartier, cela se décline de la manière suivante :

- Participation des habitants (l'habitant acteur et bénéficiaire des actions).
- Dans toute activité (loisirs : ateliers, sorties…) aussi bien que vie statutaire (commissions, CA …), l'habitant doit pouvoir s'investir au rythme où il l'entend et là où il le souhaite. Les responsables associatifs doivent avoir le souci de la transmission, de la délégation des tâches et des responsabilités.

3- Solidarité

La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt.
Elle s'exerce pleinement dans la vie associative mettant en contact des personnes de provenance, de condition et de cultures diverses. Elle permet de multiples échanges sources d'enrichissement mutuel.
Elle s'exerce aussi pleinement à travers certaines mutualisations d'activités et de services qui nous sont communs.

4- Laïcité

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle implique le respect des croyances ou non, de chacun. Nos maisons de quartier doivent veiller au respect de la laïcité tel que défini dans la loi 1905. Nous nous référons également à la charte de la laïcité de la branche famille de la Sécurité Sociale.

Les définitions des limites seront de la compétence du règlement intérieur si nécessaire.

II. Autonomie et identité de nos Maisons de Quartier

1- **L'association reconnaît la diversité des projets de chaque Maison de Quartier, véritable source de richesse.**

Cela suppose l'autonomie et la responsabilité de chaque Maison de Quartier à travers son projet spécifique (PAGS), son suivi et les moyens pour y parvenir.

2- **Chacune des Maisons de Quartier est de fait partie prenante de l'association à tous les niveaux de sa gouvernance.**

Fait à La Roche-sur-Yon,
Le jeudi 06 juillet 2017

Pour l'Association des Maisons de Quartier Yonnaises,

Le Président,
Jean-Paul GRÉAUD

La Secrétaire,
Frédérique BONNIN